



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

BUREAU DE RÉGIE INTERNE
BOARD OF INTERNAL ECONOMY

Déclaration

Politique et processus officiel de traitement des plaintes en matière de harcèlement

Ottawa – Le 10 décembre 2014 – L'honorable Andrew Scheer, Président de la Chambre des communes et président du Bureau de régie interne, a annoncé que par suite de réunions tenues les 18 et 25 novembre et le 9 décembre, le Bureau a approuvé la mise en œuvre d'une politique sur la prévention du harcèlement qui s'applique aux députés et agents supérieurs de la Chambre en tant qu'employeurs et leurs employés, ainsi qu'aux employés des bureaux de recherche.

La politique s'appuie sur le cadre mis en place précédemment par le Bureau, notamment l'accès à *Ensemble, trouvons des solutions*, un programme confidentiel qui permet la gestion informelle des conflits, ainsi qu'au *Programme de prévention du harcèlement*, qui vise à accroître la sensibilisation et à mettre fin dès le début, de façon proactive, aux cas possibles de harcèlement.

La [Politique de la Chambre des communes sur la prévention et le traitement du harcèlement](#) entrera en vigueur immédiatement. La politique porte sur la prévention, les mécanismes de présentation de plaintes informelles et formelles, les enquêtes, la production de rapports, les appels et la communication des conclusions. Elle décrit aussi les droits et les obligations du plaignant et du défendeur, de même que les rôles et les responsabilités de toutes les parties concernées. La politique se fonde sur les pratiques exemplaires de l'industrie et sur la politique qui s'applique actuellement aux employés de l'Administration de la Chambre, ce qui facilitera sa mise en œuvre dans le contexte parlementaire.

Le Bureau est convaincu que la politique adoptée aujourd'hui accorde la priorité à la confidentialité et à l'impartialité, et au besoin essentiel de protéger les droits des plaignants et des défendeurs.

De plus, par suite de l'ordre de renvoi, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre examine actuellement l'incidence sur la conduite des députés et des mécanismes disciplinaires, dans le contexte du privilège parlementaire.

Des séances d'information seront offertes aux députés et à leurs employés à l'appui de la mise en œuvre du cadre.

Renseignements aux médias :

Heather Bradley

Directrice des communications, Bureau du Président de la Chambre des communes

Téléphone : 613-995-7882 | Courriel : heather.bradley@parl.gc.ca